

## Constitution d une société civile immobilière

Par poupard, le 18/05/2009 à 22:19

## Bonjour,

Je voulais savoir si je pouvait constituer une sci avec mes deux enfants qui sont majeurs et ma femme .Nous sommes sur le point de nous séparer et cela permettrais avec l'accord des quatre parti bien sur : de verser qu un quart de la valeur de la maison a ma femme , de donner a chacun de mes enfants une somme mensuelle determiné par nous quatre , que je garde la jouissance de la maison , bien sur ils pourront y venir quand ils le veulent . nous sommes en tres bon rapport .et cela permettrait que l'on garde le bien familiale ou ils ont beaucoup de souvenir . et bien sur lorsque je disparaitrait le bien leur appartiendra a tous les deux